

AVIS

Conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la société Neon Muller S.A. a introduit auprès de l'Administration de la gestion de l'eau une demande d'autorisation de modification de l'autorisation EAU-AUT-21-0378 concernant la gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un atelier de production d'enseignes à Grass.
(N° du dossier : EAU/AUT/21/0378/M25.1)

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner
Bourgmestre



Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du 14 MAI 2025

Steinfort, le 14 MAI 2025



Le bourgmestre



Le secrétaire communal